



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°865

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 13 décembre 2019, le Règlement n°865, autorisant la reconstruction du Chemin de l'Avalanche.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	15 novembre 2019
Dépôt du projet de règlement :	15 novembre 2019
Adoption du règlement:	13 décembre 2019
Convocation au registre de signature :	19 décembre 2019
Approbation des électeurs :	7 janvier 2020
Approbation du MAMH :	5 février 2020
Avis de promulgation :	17 avril 2020

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 17 avril 2020

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 17^e jour d'avril 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour d'avril 2020.



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier